

Initiatives ministérielles

tement une possibilité technique de soumettre une nouvelle demande et ne plus pouvoir protéger une demande déjà existante. Des modifications techniques sont donc nécessaires. On peut imaginer facilement le paquet de problèmes et d'injustices que cela peut provoquer. Donc, c'est ce type de modifications à la Loi sur les brevets qui sont prévues dans le projet de loi S-17. Naturellement, on prévoit faciliter le dépôt de demandes de brevets.

J'en viens maintenant à la Loi sur les marques de commerce. Depuis 1954, il n'y a pas eu de changement de natures technique et administrative à cet égard. On sait, entre autres, qu'aujourd'hui, il n'y pas d'identification d'une entité mais, on retrouve par exemple l'identification d'un groupe. Ce sont donc des choses qui, encore une fois, ont été prévues.

Automatiquement, on s'assure, dans le projet de loi S-17, de l'amélioration du fonctionnement et de l'administration du Bureau du droit d'auteur afin de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes d'obtenir un meilleur service.

On parlait plus tôt de la Loi sur les dessins industriels. Il est important de protéger nos dessinateurs industriels. Vous savez comme moi, monsieur le Président, que la Loi sur les dessins industriels existe depuis, je ne dirais pas une centaine d'années mais presque, et qu'il n'y a pas eu de modification à cette loi en vue de l'améliorer depuis des dizaines d'années. Alors, c'est important et toutes les modifications dont je vous fais part ici ont été suggérées et acceptées par l'ensemble des gens du milieu.

Je désire, à ce niveau-là, féliciter le Comité consultatif de la propriété intellectuelle qui a été mis en place en 1988 et qui a fait un travail extraordinaire. Les membres de ce comité étaient des gens d'entreprises, de groupes culturels, des consommateurs, des universitaires, des chercheurs et des experts.

Une voix: Des avocats.

M. Vincent: Mon collègue dit des avocats, mais je voulais utiliser le mot «experts». De toute façon, on se comprend, c'est dans la même lignée.

Ce sont donc des gens qui ont travaillé pour apporter des modifications et des solutions positives et nécessaires pour ce secteur de la propriété intellectuelle qui était recoupé dans cinq lois différentes.

En conclusion, par une meilleure administration de cinq lois, et ce, dans le cadre d'une seule, on simplifie les procédures, on simplifie l'aspect technique et on met en place une technologie d'avant-garde, en même temps

qu'on rend le dossier, qui s'appelle «propriété intellectuelle», plus accessible aux Canadiens.

Le Sénat s'est déjà penché sur ce projet de loi et l'a trouvé très valable.

• (1640)

J'espère que mes collègues de l'autre côté de la Chambre vont l'adopter dans les meilleurs délais. S'ils veulent l'adopter à toutes les étapes aujourd'hui, je suis disponible, et je me ferai un immense plaisir d'être ici pour l'appuyer et faire en sorte qu'il soit adopté rapidement.

[Traduction]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais féliciter le ministre d'avoir accédé à un poste si prestigieux au sein du Cabinet. Depuis mon élection, j'ai eu le plaisir de travailler avec lui à la Chambre et je dois dire qu'il y apporte une bouffée de fraîcheur. Nous avons déjà eu plusieurs réunions qui, je pense, ont été assez productives. Je tiens à le féliciter. Je crois que ce projet de loi est le premier qu'il présente à la Chambre; c'est un événement marquant pour lui et en plus il se trouve que c'est un bon projet de loi.

Si je le précise, c'est en raison du cheminement qu'a suivi cette mesure législative avant d'arriver ici. Pour ceux qui nous regardent, cela peut paraître étrange. En effet, elle n'a pas son origine en cet endroit mais au Sénat, l'autre endroit, comme nous disons de temps à autre. Le projet de loi S-17 a été présenté au Sénat. C'est le processus législatif inverse de ce que nous voyons habituellement et c'est assez rare au Canada. Il a fait l'objet de débats, a été renvoyé à un comité qui l'a étudié et qui a entendu des témoins.

Il nous arrive après avoir été examiné en détail à la lumière de certains témoignages. Ce projet de loi qui tient un peu du pot-pourri tant il fait de choses—je crois qu'il propose de modifier cinq lois portant sur la propriété intellectuelle—nous vient en fait d'un comité consultatif. Le comité consultatif qui était composé des intéressés dans le secteur, s'est penché sur toute une série de questions d'actualité portant sur la propriété intellectuelle au Canada et s'est entendu sur certains points. Il a proposé une série de modifications à cinq lois.

Il s'agit de la Loi sur le droit d'auteur, de la Loi sur les dessins industriels, de la Loi sur les topographies de circuits intégrés, de la Loi sur les brevets et de la Loi sur les marques de commerce. Beaucoup de dispositions de ce projet de loi portent sur des questions principalement d'ordre administratif tendant à harmoniser les règlements et à corriger certaines lacunes et certains problè-